



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ÎLE-DE-FRANCE

Rapport Refuge LPO Initial «Coulée Verte le long du ru du Réveillon»



Préserver

Protéger

Eduquer

Convention Refuge LPO Collectivité 2018-2022




BirdLife
INTERNATIONAL

LPO France Partenaire officiel



Rapport Refuge LPO Initial «Coulée Verte le long du ru du Réveillon et le bassin sec»

Rédaction : *Florent Huon, Pia Favali, Jean-Pierre Lair, Irène Anglade*

Inventaires : *Florent Huon*

Cartographie: *Irène Anglade*

Observateurs : Florent Huon

Crédits photographiques : S. Gallen, F. Huon

Les photos du présent document ne sont pas libres de droits. Sauf autorisation explicite du propriétaire ou/et du diffuseur de l'œuvre, leurs reproductions, représentations, adaptations ou modifications, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, sont interdites.

Remerciements : La LPO remercie la ville de Chevry-Cossigny, pour son engagement à connaître et protéger la biodiversité de son territoire. Nous remercions particulièrement M. Quere, interlocuteur LPO, et M. Soulard, responsable de l'équipe des espaces verts pour leur disponibilité et la mise en place cette année de la gestion différenciée sur une partie du Refuge.

Photo de couverture : Campagnol amphibie © Huon F. LPO Île-de-France

Fiche de dossier

	Libellé du dossier	Diagnostic écologique des sites de Chevry-Cossigny «Coulée Verte le long du ru du Réveillon» Convention Refuge LPO Collectivité 2018-2022
Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage	Chevry-Cossigny
	Interlocuteurs	Alain Quéré Conseiller municipal délégué Mairie de Chevry-Cossigny. 29 Rue Charles Pathé 77173 Chevry Cossigny
	Coordonnées	LPO Île-de-France Parc Montsouris 26 bd Jourdan 75014 PARIS 01.53.58.58.38 ile-de-france@lpo.fr
	N° de dossier	3405
LPO	Rédacteur du rapport	Florent HUON, Chargé d'études Florent.huon@lpo.fr
	Responsable du dossier	Colette HUOT-DAUBREMONT, Responsable du service Protection de la nature colette.huot-daubremont@lpo.fr

Table des matières

Contexte.....	8
Présentation des sites d'études.....	8
Diagnostic écologique.....	9
Méthodologie d'inventaire.....	10
Habitat et Flore.....	10
Critères pour déterminer la patrimonialité d'une espèce floristique.....	10
Oiseaux.....	11
Critères pour déterminer la patrimonialité d'une espèce avifaunistique.....	11
Flore.....	12
Espèces de la flore d'intérêt patrimonial.....	14
Bilan patrimonial et enjeux de conservation des espèces de la flore.....	15
Habitats.....	16
Le Réveillon.....	16
Ripisylves.....	18
Plan d'eau de la parcelle 2.....	22
Plan d'eau de la parcelle 3.....	23
Plan d'eau de la parcelle 4.....	23
Prairie et prairie arborée.....	24
Pelouse et pelouse arborée.....	25
Oiseaux.....	26
Spécialisation des espèces et statut de nidification.....	28
Description des communautés d'oiseaux.....	29
Espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial.....	30
Bilan patrimonial et enjeux de conservation des Oiseaux.....	33
Odonate (libellules et demoiselles).....	33
Bilan patrimonial et enjeux de conservation des Odonates.....	35
Bilan patrimonial et enjeux de conservation des autres taxons.....	37
Objectifs de gestion-plan de gestion des espaces-verts.....	38
Conclusion.....	45
Bibliographie.....	45

Table des illustrations

Carte 1 : Localisation sur la région de Chevry-Cossigny.....	9
Carte 2 : Localisation des sites« Coulée verte le long du ru du Réveillon et le bassin sec »	9
Carte 3 : Localisation des points d'écoutes sur la coulée verte longeant le Ru du Réveillon.....	11
Carte 4 : Localisation de la flore patrimoniale	16
Carte 5 : Localisation des Habitats de la coulée verte longeant le Ru du Réveillon	18
Carte 6 : Localisation des Habitats de la coulée verte longeant le Ru du Réveillon partie Bassin sec	19
Carte 7 : Localisation des Habitats sur la coulée verte longeant le Ru du Réveillon partie gestion différenciée.....	20
Carte 8 : Localisation des Habitats sur la coulée verte longeant le Ru du Réveillon partie école et terrain de sport	20
Carte 9 : Localisation des Habitats sur la coulée verte longeant le Ru du Réveillon partie monument aux mort.....	21
Carte 10 : Localisation des Odonates patrimoniaux.....	35
Carte 11 : Localisation du Campagnol amphibie sur le site	37
Carte 12 : Zone à enjeux.....	38
Carte 13 : Récapitulatif des opérations de gestions pour l'ensemble du refuge	40
Carte 14 : Récapitulatif des opérations de gestion pour le Bassin sec.....	41
Carte 15 : Récapitulatif des opérations de gestion pour la parcelle 2.....	42
Carte 16 : Récapitulatif des opérations de gestion pour la parcelle 3.....	43
Carte 17 : Récapitulatif des opérations de gestion pour la parcelle 4.....	44
Photo 1 : Saule des vanniers (<i>Salix vinnimalis</i>) en parcelle 1.....	14
Photo 2 : Myriophylles indéterminé (<i>Myriophyllum sp</i>) sur le plan d'eau de la parcelle 2 avec des Naiades aux yeux rouges (<i>Erythromma Najas</i>).....	15
Photo 3 : Callitriche indéterminé (<i>Myriophyllum sp</i>) sur le Réveillon en parcelle	15
Photo 4 : Le Réveillon dans la dernière partie de la coulée verte.....	17
Photo 5 : Ripisylves	18
Photo 6 : Bassin sec de la parcelle 1 (AE 342).....	22
Photo 7 : Plan d'eau de la parcelle 2 (AH 427)	22
Photo 8 : Plan d'eau de la parcelle 3 (AD 95).....	23
Photo 9 : Plan d'eau de la parcelle 4 (AD206).....	24
Photo 10 : Ancienne zone entretenue en pelouse devenue prairie	25
Photo 11 : Pelouse et pelouse arborée	26
Photo 12 : Caille des blés hors site	30
Photo 13 : Linotte mélodieuse mâle sur site	31
Photo 14 : Chardonnerets élégants sur site.....	31
Photo 15 : Serin cini sur site.....	32
Photo 16 : Verdier d'Europe sur site.....	32
Photo 17 : Naiade aux yeux rouges (<i>Erythromma najas</i>) sur site pondant dans un myriophylle (<i>Myriophyllum sp.</i>)	34
Photo 18 : Caloptéryx vierge (<i>Calopteryx virgo</i>) posé sur une plante dans le Réveillons	35
Photo 19 : Campagnol amphibie prise sur le site.....	36
Tableau 1: Liste des espèces végétales sur la coulée verte	12
Tableau 2 : Liste des espèces d'oiseaux avec statut de protection et de conservation.....	26
Tableau 3 : Liste des odonates avec statut de protection et de conservation	33
Tableau 4 : Plan d'actions.....	38

Figures 1 : Spécialisation des espèces par rapport au milieu (à gauche)	28
Figures 2 : Statut des espèces nicheuses (à droite).....	28

Contexte

Après avoir renoncé à l'utilisation des produits phytosanitaires sur tous ses espaces verts, **Chevry-Cossigny** a fait appel à la LPO pour en valoriser la démarche à travers le Refuge LPO.

La LPO France et son réseau développent des espaces de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelés « **Refuges LPO** ». Depuis sa création, plus de 22 300 Refuges LPO ont vu le jour. Il s'agit d'un agrément mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une meilleure qualité de vie. Il ne s'agit donc pas d'un programme destiné à la protection des oiseaux uniquement, mais à la protection de l'environnement et de la biodiversité, de manière générale (faune, flore, milieu, etc.).

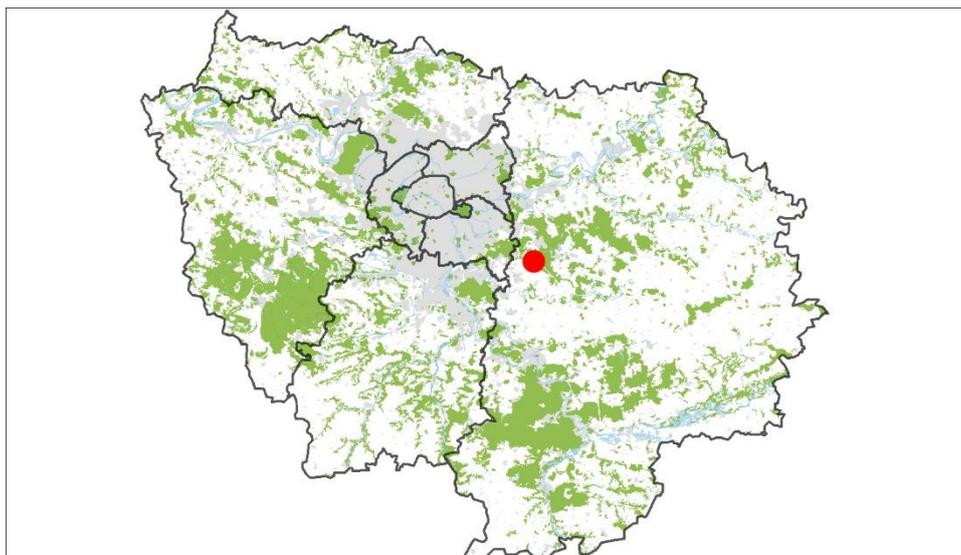
Tout type d'espace public ou privé peut bénéficier de cet agrément lorsqu'il présente un potentiel d'accueil de la faune et de la flore sauvages. Toute personne morale (collectivité, entreprise...) qui adhère volontairement à ce programme s'engage dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel tout en conservant la libre disposition de ses biens et de leur jouissance dans le strict respect de son droit de propriété.

Elle marque ainsi son souhait de participer à l'effort collectif de protection de la nature en menant des actions concrètes avec la LPO France et son réseau d'Associations Locales LPO pour aider au maintien et au développement de la nature (faune, flore, paysage) sur ces zones de nature.

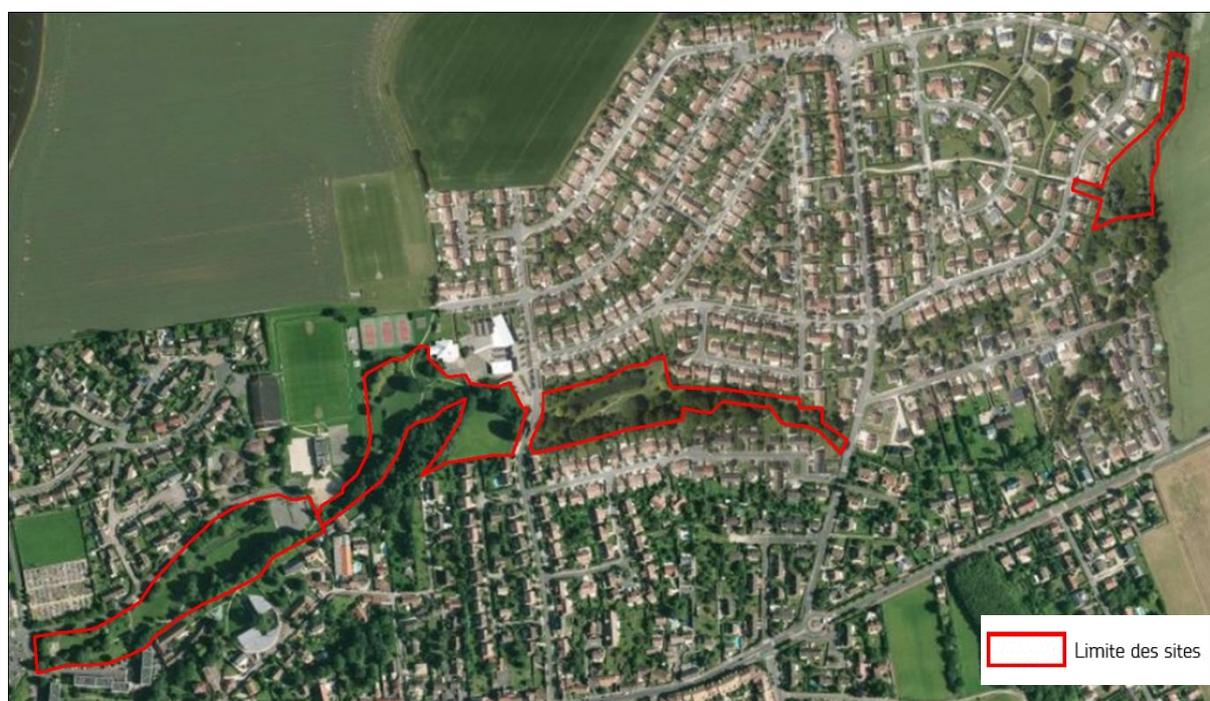
En inscrivant la Coulée Verte le long du ru du Réveillon au programme « Refuges LPO », la collectivité de Chevry-Cossigny s'est engagée auprès de la délégation régionale de la LPO, la **LPO Île-de-France** dans une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la période 2018-2022.

Présentation des sites d'études

La zone d'étude est située sur la commune de Chevry-Cossigny en Seine-et-Marne. Cette ville périurbaine (16,75 km²) est située en bordure du plateau de la Brie à 27 kilomètres de Paris, (Carte 1). Elle fait partie de la communauté de communes de l'Orée de la Brie. La zone d'étude comprend des terrains communaux dans lequel passe le ru du Réveillon et qui sont aménagés en coulée verte ainsi qu'une autre zone plus isolée, fermée, servant à réguler les potentielles crues du Réveillon (Carte 2). Les autres secteurs du Ru ne font pas partie de la démarche refuge bien, qu'à l'air libre, car ils sont situés dans ou entre des propriétés privés.



Carte 1 : Localisation sur la région de Chevry-Cossigny © LPO Île-de-France 2018



Carte 2 : Localisation des sites « Coulée verte le long du ru du Réveillon et le bassin sec » © LPO Île-de-France 2018

Diagnostic écologique

En 2018, le diagnostic écologique réalisé par la LPO Île-de-France a été basé sur des inventaires de la flore, des habitats naturels et artificiels, et des oiseaux.

Compte tenu des méthodes d'inventaires mises en œuvre et du nombre de sorties programmées dans le cadre du diagnostic en 2018, les listes d'espèces des différents taxons présentées dans les tableaux de résultats ne peuvent pas être exhaustives.

Pour chaque taxon, les résultats présentent la méthodologie d'inventaire et la liste des espèces en précisant leur intérêt patrimonial.

Méthodologie d'inventaire

Habitat et Flore

L'inventaire des habitats a été réalisé en parcourant le site et en s'arrêtant sur ces derniers pour y inventorier la flore.

Deux passages ont été réalisés : en mai et en juin. Ils ont permis de voir la flore à différents stades de pousse et de floraison entre les passages de tondeuse. Ainsi, les espèces précoces, comme les tardives, ont pu être identifiées.

Critères pour déterminer la patrimonialité d'une espèce floristique

À l'échelle européenne :

- Elle figure à l'annexe II de la "Directive Habitat" et, à ce titre, justifie la création d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) dès que sa population est significative.
- Elle figure à l'annexe IV, et à ce titre, nécessite une protection stricte.

À l'échelle française :

- Elle est protégée nationalement, inscrite à l'arrêté du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995.
- Elle est inscrite comme Eteint (RE), En danger critique d'extinction (CR), En danger (EN): Vulnérable (VU) ou Quasi menacée (NT) sur la liste rouge des espèces menacées en France (UICN France, FCBN & MNHN, 2012).

À l'échelle régionale :

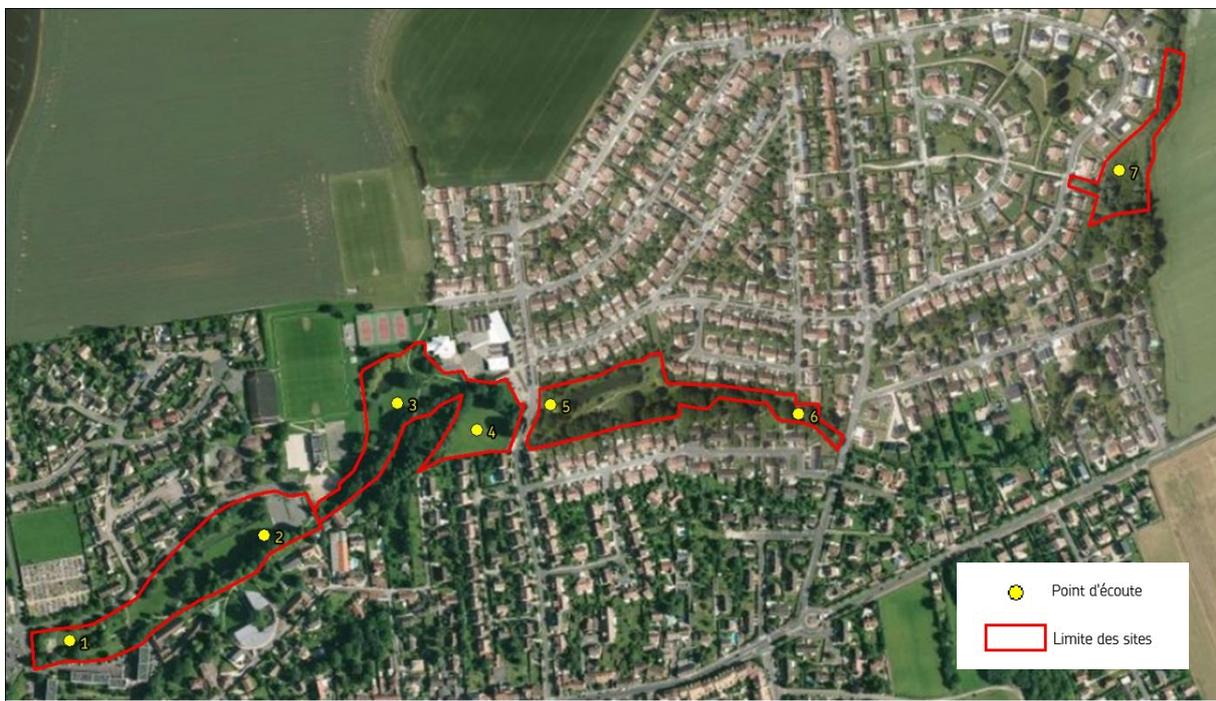
- Elle est protégée régionalement (PR), inscrite à l'arrêté du 11 mars 1991.
- Elle est notée comme Extrêmement rare (RRR):Très rare (RR): Rare (R) ou Assez rare (AR) (FILOCHE S, RAMBAUD.M., BEYLOT A., HENDOUX., CBNBP/MNHN., 2016)
- Elle est inscrite comme Eteinte (RE), En danger critique d'extinction (CR), En danger (EN): Vulnérable (VU) ou Quasi menacée (NT) sur la liste rouge (AUVERT S., FILOCHE S., RAMBAUD M., BEYLOT A. et HENDOUX F., 2011)
- Elle remplit les conditions de création d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) (SIBLET, 2002)

Oiseaux

L'inventaire des oiseaux nicheurs est réalisé par la méthode des points d'écoute. Cette méthode repose sur la reconnaissance auditive des chants d'oiseaux, spécifiques de chaque espèce. En effet, en période de nidification, les couples d'oiseaux se cantonnent à un territoire dont la possession est surtout signalée par le chant du mâle.

Sur chaque point d'écoute (Carte 3), un observateur effectue deux passages de façon à inventorier les nicheurs précoces entre le 1^{er} avril et le 8 mai et les nicheurs tardifs entre le 8 mai et le 15 juin. A chaque passage, l'observateur compte tous les oiseaux vus et entendus (mâles chanteurs, couples, groupes familiaux et individus isolés).

Deux sorties ont été programmées en avril et en mai dans le cadre des inventaires de l'avifaune nicheuse par points d'écoute.



Carte 3 : Localisation des points d'écoutes sur la coulée verte longeant le Ru du Réveillon © LPO Île-de-France 2018

Critères pour déterminer la patrimonialité d'une espèce avifaunistique

À l'échelle européenne :

- elle figure à l'annexe 1 de la "Directive oiseaux" et, à ce titre, justifie la création d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) dès que sa population est significative ;
- elle est en "Forte baisse" en Europe (VORISEK *et al.*, 2017).

À l'échelle française :

- elle est "Quasi-Menacée", "Vulnérable", "En danger" ou "En danger critique d'extinction" sur la liste rouge des oiseaux menacés en France métropolitaine (COLAS, 2016).

À l'échelle régionale :

- elle est notée comme nicheuse "Quasi-Menacée", "Vulnérable", "En danger" ou "En danger critique" dans la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (BIRARD *et al.*, 2012) ;
- elle est notée comme nicheuse, migratrice ou hivernante "Rare", "Très rare" ou "Occasionnelle" en Île-de-France (LE MARECHAL *et al.*, 2013) ;
- elle remplit les conditions de création d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) (SIBLET, 2002) ;
- elle figure sur la liste des espèces déterminantes de la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP).

Résultats des inventaires

Flore

Sur l'ensemble du refuge, 63 espèces végétales ont fait l'objet d'une identification. Elles sont présentées ci-après (Tableau 1) avec leur statut de protection et de conservation.

Tableau 1: Liste des espèces végétales sur la coulée verte

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Indigénat à l'Île-de-France	Statut biologique régional
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium L., 1753</i>	Ind.	CCC
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna Jacq., 1775</i>	Ind.	CCC
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790</i>	Ind.	CC
Benoîte des villes	<i>Geum urbanum L., 1753</i>	Ind.	CCC
Berce commune	<i>Heracleum sphondylium L., 1753</i>	Ind.	CCC
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus L., 1753</i>	Ind.	CCC
Bugle rampante	<i>Ajuga reptans L., 1753</i>	Ind.	CC
Callitriche	<i>Callitriche sp.</i>	Ind.	-
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus L., 1753</i>	Ind.	CC
Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta L., 1753</i>	Ind.	CC
Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis L., 1753</i>	Ind.	C
Châtaignier	<i>Castanea sativa Mill., 1768</i>	Ind.	CC
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra L., 1753</i>	Subsp.	.
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	Ind.	CCC
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Ind.	CCC
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Ind.	CCC
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus L., 1753</i>	Nat. (E.)	CCC
Fléole des prés	<i>Phleum pratense L., 1753</i>	Ind.	CCC
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum L., 1753</i>	Ind.	CC
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Ind.	CCC
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum L., 1755</i>	Ind.	CCC
Géranium herbe-à-Robert	<i>Geranium robertianum L., 1753</i>	Ind.	CCC
Grande consoude	<i>Symphytum officinale L., 1753</i>	Ind.	CC
Grande ortie	<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Ind.	CCC
Gui	<i>Viscum album L., 1753</i>	Ind.	CC
Hêtre	<i>Fagus sylvatica L., 1753</i>	Ind.	CC
Iris faux-acore	<i>Iris pseudacorus L., 1753</i>	Ind.	CC
Laîche à épis pendants	<i>Carex pendula Huds., 1762</i>	Ind.	C

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Indigénat à l'Île-de-France	Statut biologique régional
Laîche des rives	<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Ind.	C
Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Ind.	CCC
Lamier blanc	<i>Lamium album</i> L., 1753	Ind.	CCC
Lierre grim pant	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Ind.	CCC
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Ind.	CCC
Liseron des haies	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Ind.	CCC
Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Ind.	CCC
Merisier vrai	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Ind.	CCC
Molène Bouillon-blanc	<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Ind.	CC
Myriophylle	<i>Myriophyllum</i> sp.	Ind.	-
Noisetier, Coudrier	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Ind.	CCC
Oseille crépue	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Ind.	CCC
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Ind.	CCC
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i> L., 1753	Ind.	CCC
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i> L., 1753	Ind.	CCC
Pissenlit commun (Groupe)	<i>Taraxacum ruderalia</i> (Groupe)	Ind.	CC
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Ind.	CCC
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Ind.	CCC
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Ind.	CCC
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Ind.	CCC
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Ind.	CCC
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Nat. (E.)	CCC
Ronce commune (Groupe)	<i>Rubus fruticosus</i> (Groupe)	Ind.	CCC
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Ind.	CC
Rosier des chiens (Groupe)	<i>Rosa canina</i> (Groupe)	Ind.	CCC
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Ind.	CC
Saule blanc	<i>Salix alba</i> L., 1753	Ind.	CC
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Ind.	CC
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Ind.	AR
Saule marsault	<i>Salix caprea</i> L., 1753	Ind.	CCC
Sureau sp.	<i>Sambus</i> sp.	Ind.	-
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Ind.	C
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Ind.	CCC
Tussilage	<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Ind.	CC
Laitue sauvage	<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Ind.	CCC

CCC Extrêmement commun CC Très commun C Commun AR Assez commun

Soixante des soixante-trois espèces sont indigènes. Deux sont dites naturalisés : c'est l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia Pseudoaccacia*). Ce dernier est une espèce exotique envahissante (à savoir, une plante qui peut s'étendre dans le milieu naturel et prendre la place d'essences indigène).

Le Chêne rouge d'Amérique, espèce exotique a été planté en parcelle 4 comme arbres d'ornement. Les espèces indigènes sont extrêmement communes à assez rares. La plus rare est le Saule des vanniers (*Salix vinnimalis*) qui est assez rare sur la région. Cependant les Callitriches et le Myriophylle n'ont pu être déterminés. Et parmi elles, certaines peuvent être extrêmement rare, rare ou assez commune. Tous les Callitriches possibles sont en préoccupation mineure sur les listes rouges

nationales et régionales. Parmi les myriophylles possibles, le Myriophylle en épis (*Myriophyllum spicatum*), le plus commun (assez commun), est en préoccupation mineur sur la liste rouge. Le plus rare (extrêmement rare), le Myriophylle à fleurs alternes (*Myriophyllum alternifolium*) est en danger critique d'extinction et protégé régionalement et nationalement. Le Myriophylle à fleurs verticillées (*Myriophyllum verticillatum*), rare sur la région est classé vulnérable (VU) sur la liste rouge régionale.

Le Gui (*Viscum album*), très utile à l'avifaune, est la seule plante dont la cueillette est réglementée.

Espèces de la flore d'intérêt patrimonial

Trois taxons peuvent être considérés comme patrimoniaux : le Saule des Vanniers (*Salix vinnimalis*), le Myriophylle sp. (*Myriophyllum sp.*) et le Callitriche sp. (*Callitriche Sp.*) (Carte 4).

Saule des Vanniers (*Salix vinnimalis*)

Le saule des Vanniers (*Salix vinnimalis*) est assez rare en Île-de-France (Photo 1). C'est un petit saule faisant de 3 à 6 mètres. C'est en particulier ce saule que les vanniers utilisaient en vannerie. Il est présent sur la parcelle 1 dit Bassin sec dans la haie nord. Il est également présent en queue ouest du plan d'eau de la Parcelle 2.



Photo 1 : Saule des vanniers (*Salix vinnimalis*) en parcelle 1. © Huon F. LPO Île-de-France 2018

Myriophylles (*Myriophyllum sp.*)

Il existe 3 espèces de Myriophylles (*Myriophyllum sp.*) en Île-de-France, une assez commune le Myriophylle en épis (*Myriophyllum spicatum*), une rare, le Myriophylle à fleurs verticillées (*Myriophyllum verticillatum*) et une extrêmement rare, le Myriophylle à fleurs alternes (*Myriophyllum alterniflorum*). Les Myriophylles sont présents en parcelle 3 sur le plan d'eau. Les Naïdes aux yeux Rouge (*Erythromma Najas*) et Naïdes aux yeux Bleus (*Erythromma Lindenii*) pondent dedans sous l'eau (Photo 2).



Photo 2 : Myriophylles indéterminé (*Myriophyllum sp*) sur le plan d'eau de la parcelle 2 avec des Naïades aux yeux rouges (*Erythromma Najas*) © Huon F. LPO Île-de-France 2018

Callitriche (*Callitriche sp.*)

Il existe huit espèces de Callitriche (*Callitriche sp.*) en Île-de-France.

Trois d'entre elles peuvent correspondre au Callitriche observé sur le Réveillon en fin de parcelle 4. Ces trois Callitriches ne sont déterminables entre eux qu'avec la présence des fruits ; absents. Ces callitriches (Photo 3) sont l'assez commun Callitriche des eaux stagnantes (*Callitriche stagnalis*), que l'on retrouve aussi dans les portions de cours d'eaux à faible courant (ce qui est le cas ici) et les rares Callitriche à angles obtus (*Callitriche obtusangula*) et Callitriche à fruits plats (*Callitriche platycarpa*).

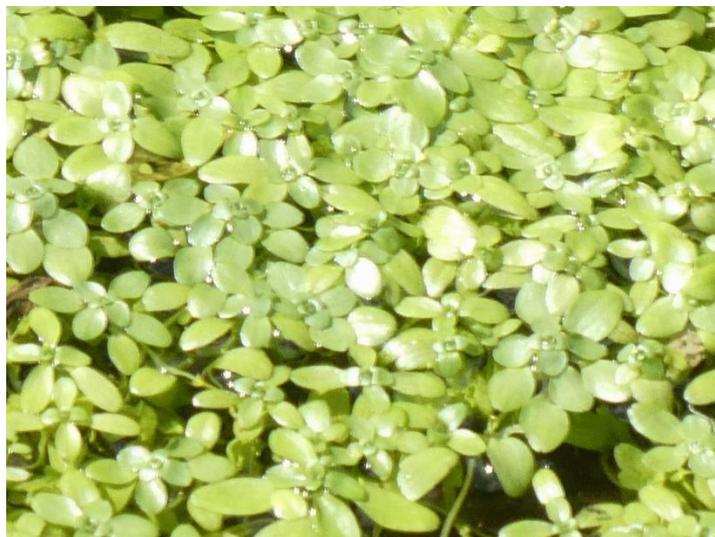


Photo 3 : Callitriche indéterminé (*Myriophyllum sp*) sur le Réveillon en parcelle 4 © Huon F. LPO Île-de-France 2018

Bilan patrimonial et enjeux de conservation des espèces de la flore

La flore est assez diversifiée avec quatre des neuf espèces de Saules de la région dont le Saule des vanniers, (*Salix Vinnimalis*), assez rare régionalement. Une flore qui bénéficie de zones non fauchées avec présence de plantes bisannuelles comme la Campanule raiponce (*Campanula raipunculus*) en bordure du bassin sec ou le Bouillon blanc (*Verbascum thapsus*) en bordure du ru du Réveillon, dans sa partie longeant la résidence rue Beauséjour. C'est aussi des plantes aquatiques comme les

Callitriches ou les myriophylles support de pontes des odonates, dont il convient de maintenir les stations et permettre leur extension.



Carte 4 : Localisation de la flore patrimoniale © LPO Île-de-France 2018

Habitats

Le refuge se découpe en 4 grandes parties, comme vous avez pu le voir sur les cartographies 2 et 3. Les parties sont séparées entre elles par un quartier d'habitation pour le premier de rues pour les deux suivantes et d'un parking pour le dernier. La première partie du Refuge est la parcelle AE 342 (4965m²) dit Bassin sec. Nous l'appellerons parcelle 1. La seconde partie est composée des parcelles AH 421 (395m²), AH 424 (80m²), AH 426 (114m²), AH 427 (9611 m²) et AH 431 (2392 m²) qui sont gérées en gestion différenciées depuis cette année. Nous les appellerons parcelles 2. Des habitations et jardins privés séparent la parcelle 1 de la parcelle 2. La troisième partie est composée des parcelles à côté de l'école Marcel Pagnol et des terrains de sport, soit les parcelles AD n° 98 (1686m²) 99 (1104m²), 100 (2094m²) et partiellement 95 (8500m²), en retirant les terrains de sports, non inclus (il s'avère cependant que les talus longeant le terrain de foot/Rugby, attire des oiseaux patrimoniaux). Nous l'appellerons parcelle 3. La parcelle 2 est séparée de la parcelle 3 par la rue Marcel Pagnol. Enfin la quatrième partie est la parcelle AD206 (17603m²) sur laquelle se trouve le monument aux morts. Nous l'appellerons parcelle 4. La parcelle 3 est séparée de la parcelle 4 par un parking.

Sur l'ensemble du refuge, 17 habitats ont été inventoriés (Carte 5).

Le Réveillon

Le Réveillon est un cours d'eau qui traverse la ville d'Est en Ouest. Il est le lien qui uni les parcelles refuges. A l'est, il est limitrophe de la parcelle 1 dite « Bassin sec » (qui sert à contenir les crues), il y passe le long du grillage qui clôture la parcelle.

Le Réveillon traverse ensuite (à l'air libre) des parcelles privées pour rejoindre la coulée verte, dans sa partie en gestion différenciée (parcelle 2). Le Réveillon passe d'abord sous un couvert forestier formant une ripisylve de part et d'autre de ce dernier, pour arriver ensuite dans un secteur où ce

dernier n'est plus bordé qu'au sud par des arbres, le laissant en partie à la lumière. Les arbres formant la ripisylve de ces deux secteurs, sont composés d'Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*), de Frênes élevés (*Fraxinus excelsior*), de Bouleaux verruqueux (*Betula verrucosa*), de Saules (*Salix Sp.*) et de Merisier vrais (*Prunus avium*). Les berges de cette portion du Réveillon sont semi-abrupte à abrupte (lorsque ce dernier est bordé d'un mur de jardin) ne permettant pas, l'apparition d'une ceinture végétale de bord de cours d'eau, mais créant un mélange de plantes de prairies dont certaines ont une affinité pour l'eau. Des touffes d'Iris faux accore (*Iris Pseudacorus*), se développent dans l'eau. Busé, le Réveillon traverse la rue Marcel Pagnol

Après la traversé de la rue Marcel Pagnol, pour arriver sur la seconde partie de la coulée verte (parcelle 3) le Réveillon reste d'un coté sur une parcelle privé et de l'autre sur le domaine public ou ce dernier sort au niveau d'un groupement de Tilleul à grande feuille (*Tilia platyphyllos*), il longe ensuite un alignement de Marronniers d'inde (*Aesculus hippocastaneum*) pour continuer dans une parcelle privée sous un boisement.

Avant son entrée dans la parcelle privée, sur cette section, les berges du Réveillon sont abruptes (artificialisées pour éviter le ravinement) à semi-abruptes. La végétation est là encore, une végétation mélangée de plantes de prairies et de plantes liées aux milieux humides. Aucune végétation ne se développe dans le lit de cette section du Réveillon.

Au niveau de l'école, un pont permet de franchir le Réveillon reliant ainsi les parcelles où se trouve l'école à une zone (parcelles AD 99 et AD 100) laissée cette année en prairie. En continuant le chemin de la coulée verte, le Réveillon se voit alimenté par un bras du Ru de Bervilliers. Des Iris Faux Accore (*Iris Pseudacorus*), poussent dans le lit du Ru dans sa partie Sud, tandis que des roseaux communs (*Phragmites australis*) poussent dans la partie Nord. Des Trogne de Saules tortueux (*Salix Sp.*) jalonnent la pelouse devant le Ru en partie Sud.

Plus loin dans la parcelle, au niveau de la salle de dojos, le Réveillon sort du boisement privé, pour continuer sa route le long de la dernière portion de la coulée verte (parcelle 4).

Au début de cette portion, le Réveillon est bordé d'arbres, (d'essence indigènes et horticoles) entrecoupés de zones non couvertes. Pour finir, en fin de parcelle, il n'y a pas de couvert arboré. La première portion du Réveillon est artificialisée par la pose de bordure en rondin de bois, rendant ses berges abruptes, qui s'adoucissent en fin de parcelle par un remodelage des berges avec la pose d'une géonatte (Photo 4), où se développent des plantes spontanées de milieux humides. Parmi elles, on trouve de la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), de la Grande Ortie (*Urtica dioica*), des Géraniums (*Geranium sp.*), de la Laitue sauvage (*Lactuca serriola*), du Mollène Bouillon blanc (*Thalapsus verbascum*) de la Ronce commune (*Rubus fruticosus.Gr*), des Poacées (*Poas sp.*). La morphologie du cours d'eau en pente douce permet en plus de la végétation humide de bord de berge, l'apparition de plantes aquatiques, qui poussent les pieds dans l'eau ou dont les feuilles flottent dans l'eau (parmi elles une population de Callitriche (*Callitriche sp.*)). Les Caloptéryx vierges (*Calopteryx virgo*) et éclatant (*Calopteryx splendens*) viennent s'y poser et y pondre. La faible pente a créé par endroits des gravières dans le lit du Réveillon intéressante pour les libellules et pour l'ensemble de la biodiversité.



Photo 4 : Le Réveillon dans la dernière partie de la coulée verte © Huon F. LPO Île-de-France 2018



Carte 5 : Localisation des Habitats de la coulée verte longeant le Ru du Réveillon © LPO Île-de-France 2018

Ripisylves

Sur certain portion du Réveillon, ce dernier est bordé par une Ripisylve (Photo 5). Les espèces qui la composent sont représentées par des Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*), des Saules (*Salix Sp.*), des Frênes élevés (*Fraxinus excelsior*), des Bouleaux verruqueux (*Betula verrucosa*) et quelques Merisiers vrais (*Prunus avium*).



Photo 5 : Ripisylves © Huon F. LPO Île-de-France 2018



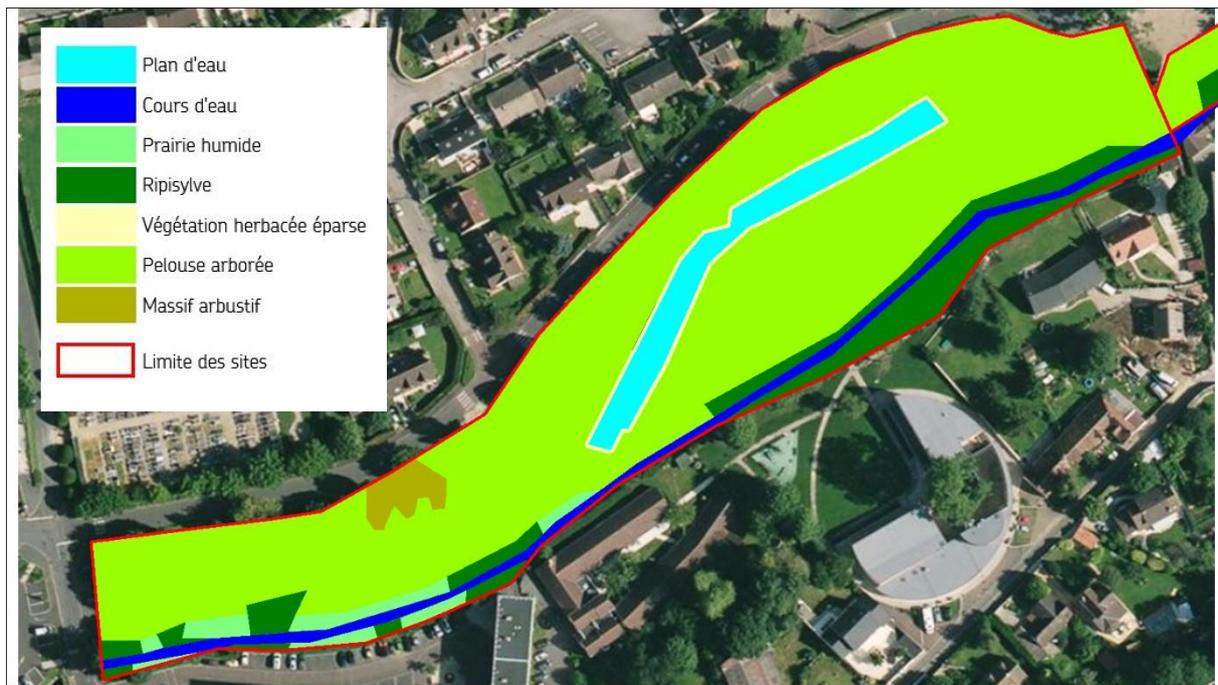
Carte 6 : Localisation des Habitats de la coulée verte longeant le Ru du Réveillon partie Bassin sec
 © LPO Île-de-France 2018



Carte 7 : Localisation des Habitats sur la coulée verte longeant le Ru du Réveillon partie gestion différenciée
 © LPO Île-de-France 2018



Carte 8 : Localisation des Habitats sur la coulée verte longeant le Ru du Réveillon partie école et terrain de sport
 © LPO Île-de-France 2018



Carte 9 : Localisation des Habitats sur la coulée verte longeant le Ru du Réveillon partie monument aux mort
© LPO Île-de-France 2018

Bassin sec

L'accès au bassin sec parcelle 1 (parcelle AE 342) se fait par un cheminement bordé d'une haie le tout installé sur une parcelle en herbe assez large avec du côté droit, un transformateur électrique puis sur le reste de la parcelle des arbres plantés ainsi que des massifs d'arbustes. Le Bassin sec est un bassin aménagé pour servir de lieu d'expansion des crues du Réveillon (Photo 6).

Laissé à sa libre évolution pendant plusieurs années, le bassin s'est végétalisé et se fait coloniser par les ligneux. On trouve quatre des neuf espèces de Saules de la région : le Saule des vanniers, (*Salix viminalis*), le Saule cendré (*Salix cinerea*), le Saule Marsault (*Salix caprea*) et le Saule blanc (*Salix alba*) auquel s'ajoute de l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), du Peuplier tremble (*Populus tremula*) et du Merisier vrai (*Prunus avium*).

Une végétation herbacée de zones humides pousse en son centre avec de belles populations de la cardamine des prés (*Cardamine pratensis*). La végétation herbacée qui se développe sur le cheminement est assez variée, avec du Bulge rampant (*Ajuga reptans*) de la Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*), de la Grande consoude (*Symphytum officinale*), etc. Parfois elle se retrouve en tâche importante comme pour la Grande Ortie (*Urtica dioica*).

La parcelle est bordée de haies, avec notamment au sud, une haie de Thuya et à l'est, une haie avec du saule des vanniers (*Salix viminalis*), et du saule cendré (*Salix cinerea*). Au nord, une ripisylve longe le Réveillon avec du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), de l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), du Prunelier sauvage (*Prunus spinosa*), du Rosier sauvage (*Rosa sp.*) ainsi que du Saule blanc (*Salix alba*).

La parcelle possède une zone rectangulaire en plus du bassin sec. Cette zone a été fauchée une fois cette année, dans l'idée d'y installer des ruches, qui finalement ont été installées à l'entrée de la parcelle rectangulaire. Cette zone redevenue à l'état de prairies lors du second passage en fait une zone de prédilection pour les abeilles qui y trouve du nectar tout en servant la biodiversité dans son ensemble. Cette prairie est clôturée.



Photo 6 : Bassin sec de la parcelle 1 (AE 342) © Huon F. LPO Île-de-France 2018

Plan d'eau de la parcelle 2

Le refuge possède trois plans d'eaux. Le premier en parcelle 2 (parcelle AH 427) (Photo 7) est de forme oblongue. Ces berges sont en pente assez douce, mais finissent abruptement. La berge Nord est bordée d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) de grande taille. L'accès au bord de berge est permis par des portions de berge en prairie où des gens viennent pêcher. La berge est en pente assez douce finissant abruptement. En pied de berge, pousse de la Laïche à épis pendants (*Carex pendula*) formant des touradons. Des arbres poussent aux extrémités de la berge sud comme un Saule des vanniers (*Salix viminalis*) de taille arbustive en tête de bassin. Sur la berge, on retrouve du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et de l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). La végétation de la prairie n'est pas une ceinture végétale de milieux humides mais un mélange de graminées de prairies avec principalement du Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) et localement des plantes à fleurs comme la Berce commune (*Heracleum sphondylium*) et la Grande Ortie (*Urtica dioica*).



Photo 7 : Plan d'eau de la parcelle 2 (AH 427) © Huon F. LPO Île-de-France 2018

Plan d'eau de la parcelle 3

Le plan d'eau de la parcelle 3 (Parcelle AD95) (Photo 8) est un plan d'eau de forme ovale allongé. Les berges y commencent en pente et finissent abruptement dans l'eau. La berge Nord est bordée sur une large partie d'un alignement de Saule blanc pleureur, (*Salix alba 'Tristis'*). Les houppiers faisant de l'ombre, la végétation herbacée y est pauvre, essentiellement constituée de graminées, car les abords sont tondus.

La partie nord-ouest de la berge est composée de plantes à fleurs et de graminées de prairies dont une grande population de Sénéçon jacobée (*Senecio Jacobea*) au milieu duquel trône un Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*).

La berge Sud est un mélange de plantes à fleurs avec de la Grande Ortie (*Urtica dioica*), du Lamier blanc (*Lamium album*), de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*)... ; entrecoupée d'arbustes très clairsemés dont une Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), deux Sureaux sp. (*Sambus sp.*).

Dans l'eau, se développe des plantes aquatiques avec des algues de type Characée (*Chara Sp.*) et des Myriophylles (*Myriophillum sp*) qui servent de lieux de pontes aux Nâïades aux yeux rouge (*Erythromma najas*) et aux Nâïades aux yeux bleu (*Erythromma lindenii*). Ces plantes poussant sous l'eau à distance des berges, il n'a pas été possible de les déterminer précisément.



Photo 8 : Plan d'eau de la parcelle 3 (AD 95) © Huon F. LPO Île-de-France 2018

Plan d'eau de la parcelle 4

Le plan d'eau de la parcelle 4 AD206 (Photo 9) est un plan d'eau de forme allongé en forme de boomerang. A son extrémité est, dans l'eau, se trouve une fontaine dans un enrochement. Elle n'est plus activée. A son extrémité ouest, une bonde est aménagée pour permettre de recevoir les eaux du Réveillon ou inversement. Il a été signalé à la LPO que des cannetons se sont piégés cette année, dans le canal entre la bonde et le Réveillon. Les abords du plan d'eau sont jalonnés d'arbres sur les rives. Ce sont des arbres feuillus et des conifères de grandes tailles, en majeure partie exotiques, mais aussi des espèces indigènes comme un magnifique Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*).

Les berges du plan d'eau sont en grande partie abruptes et abritent dans ces mêmes parties des Ragondins (*Myocastor coypus*) dont les terriers et les animaux sont visibles. Certaines portions

essentiellement à l'Ouest vers le système de bonde sont moins abruptes et plus en pente douce. Le haut des berges est composé de carex des rives (*Carex riparia*) en touffes plus au moins denses et plus ou moins espacées sur l'ensemble du pourtour. Quelques rejets de plantes ligneuses poussent depuis la berge comme par exemple de l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) ou du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). Quelques algues sont présentes en tâche en surface. Mise à part la Laîche des rives (*Carex riparia*), il n'y a pas d'autre végétation de rive. La végétation en haut de berge se compose de plantes de gazons non tondus dont la Potentille rampante (*Potentilla reptans*) et la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*) et des plantes appréciant les zones humides comme la Grande Consoude (*Symphytum officinale*) et la Grande Ortie. (*Urtica dioïca*).



Photo 9 : Plan d'eau de la parcelle 4 (AD206) © Huon F. LPO Île-de-France 2018

Prairie et prairie arborée

La coulée verte possède plusieurs espaces en prairie.

La prairie de la parcelle 1

Cette prairie se compose de plantes variées avec l'apparition de bisannuelles comme la Campanule raiponce (*Campanula rapunculosa*) et de plantes d'affinité de milieux humides comme la Grande Consoude (*Symphytum officinale*).

La prairie de la parcelle 2

Les nouvelles prairies de la parcelle 2 sont issues de la libre évolution des milieux avec une fauche tardive. Ces prairies sont tantôt ouvertes, tantôt sous couvert arboré (Photo 10 page 25). L'une des espèces dominantes, jusqu'au bord du plan d'eau, est le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*). Les parcelles AD 99 et 100 sont gérées entièrement en prairie depuis cette année, par de la fauche tardive. On y observe de la Grande Ortie (*Urtica dioïca*), du Lamier blanc (*Lamium album*), de la Grande Berce (*Heracleum sphondylium*), de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et de la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*).

La prairie autour du bassin en parcelle 3

Une végétation non fauchée a été laissée autour du bassin formant une ceinture végétale de prairie. On y observe des plantes à fleurs et des graminées de prairies dont une population de Séneçon jacobée (*Senecio Jacobea*), de la Grande Ortie (*Urtica dioica*), du Lamier blanc (*Lamium album*), de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*)...

La prairie humide en bordure du Réveillon en parcelle 4

Les berges du Réveillon ne sont pas fauchées et forment une prairie de milieux humides sur le haut des berges. On y trouve un mélange de graminées et de plantes à fleurs avec de la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), de la Grande Ortie (*Urtica dioica*), des Géraniums (*Geranium sp.*), de la Laitue sauvage (*Lactuca serriola*), du Mollène Bouillon blanc (*Thalapsus verbascum*), de la Ronce commune (*Rubus fruticosus Gr.*), des Poacées (*Poas sp.*)...



Photo 10 : Ancienne zone entretenue en pelouse devenue prairie © Huon F. LPO Île-de-France 2018

Pelouse et pelouse arborée

Les pelouses de la coulée verte occupent une grande partie de celle-ci et occupaient avant cette année l'ensemble des zones enherbées, avant que la parcelle 2 ne soit traitée en fauche tardive. Ces pelouses se composent de poacées spontanées et de plantes à fleurs comme le Pissenlit commun (*Pissenlit ruderalia Gr.*), la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*), l'Aquillée millefeuille (*Aquileum millefolium*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*) (Photo 11)...



Photo 11 : Pelouse et pelouse arborée © Huon F. LPO Île-de-France 2018

Oiseaux

Trente espèces d'oiseaux ont été contactées lors de l'inventaire sur l'ensemble des parcelles de la coulée verte (Tableau 2).

Tableau 2 : Liste des espèces d'oiseaux avec statut de protection et de conservation

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de nidification	Rareté des oiseaux nicheurs d'Île-de-France	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Île-de-France	Evolution en Île-de-France données OROC 2006-2016	Protection nationale
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Nicheur possible	Abondant	LC	LC	Déclin	1
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Nicheur	Commun	LC	LC	Variation négative non significative	1
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Non nicheur Vue en vol	Peu Commun	LC	NT	Variation positive non significative	-
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Nicheur possible	Commun	LC	LC	Stable	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Non nicheur Nourrissage	Commun	VU	LC	Stable	1
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Non nicheur Cris en vol	Très Commun	LC	LC	Augmentation	-
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Nicheur	Abondant	LC	LC	Déclin	-
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nicheur probable	Abondant	LC	LC	Non évalué	1
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Nicheur possible	Très Commun	LC	LC	Stable	1
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Nicheur	Commun	LC	LC	Augmentation	-
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Nicheur	Commun	LC	LC	Stable	-
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Non nicheur Cris en vol	Commun	LC	LC	Augmentation	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de nidification	Rareté des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France	Evolution en Île-de-France données OROC 2006-2016	Protection nationale
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Non nicheur Nourrissage	Peu Commun	LC	LC	Variation négative non significative	1
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Non nicheur Posé sur un toit	Commun	VU	NT	Variation négative non significative	1
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Nicheur	Abondant	LC	LC	Stable	-
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Nicheur	Abondant	LC	LC	Stable	1
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nicheur	Abondant	LC	LC	Stable	1
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Nicheur	Abondant	LC	LC	Fort déclin	1
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	Non nicheur	Rare	NAa	NAa	Non évalué	-
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Non nicheur	Commun	LC	LC	Déclin	1
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Non nicheur	Très Commun	LC	LC	Augmentation	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Nicheur	Très Commun	LC	LC	Stable	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nicheur possible	Abondant	LC	LC	Augmentation	1
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nicheur probable	Abondant	LC	LC	Augmentation	1
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Nicheur possible	Abondant	LC	LC	Augmentation	1
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Nicheur possible	Commun	LC	LC	Non évalué	1
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Nicheur probable	Commun	VU	LC	Fort déclin	1
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Nicheur possible	Très Commun	LC	LC	Stable	1
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Nicheur possible	Abondant	LC	LC	Stable	1
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Nicheur possible	Abondant	VU	LC	Fort déclin	1

Liste rouge :

Espèces Menacées		RE	Espèce disparue
		CR	En danger critique d'extinction
		EN	En danger
		VU	Vulnérable
		NT	Quasi Menacée
		LC	Préoccupation mineure
		DD	Données insuffisantes
		NA ^a	Non Applicable (a Espèce introduite en métropole dans la période récente)
		NA ^b	Non Applicable (b Espèce nicheuse occasionnelle ou marginale)
		NE	Non Evaluée
		-	Sans objet

*Critères utilisés par l'UICN pour classer les différentes espèces (Liste rouge)

- Statut de nidification sur le site :
 - **Nicheur certain** : reproduction certaine sur le site. Des preuves de nidification (nourrissage, adulte couvant, présence de jeunes non volants, etc.) ont été notées.
 - **Nicheur probable** : aucune preuve formelle de nidification n'a été relevée, mais le site répond aux exigences de l'espèce.
 - **Nicheur possible** : le site offre la possibilité à l'espèce de nicher, sans répondre tout à fait à ses exigences écologiques.
 - **Non nicheur** : le site ne permet pas à l'espèce de nicher ou l'espèce n'est pas nicheuse dans la région.

La plupart des espèces indigènes sont abondantes à peu communes. Les plus rares sont la Caille des blés (*Coturnix coturnix*), vue hors site, et le Héron cendré (*Ardera cinerea*), observé sur le plan d'eau de la parcelle 2.

La perruche à collier, espèce exotique envahissante, est encore considérée comme rare sur la région.

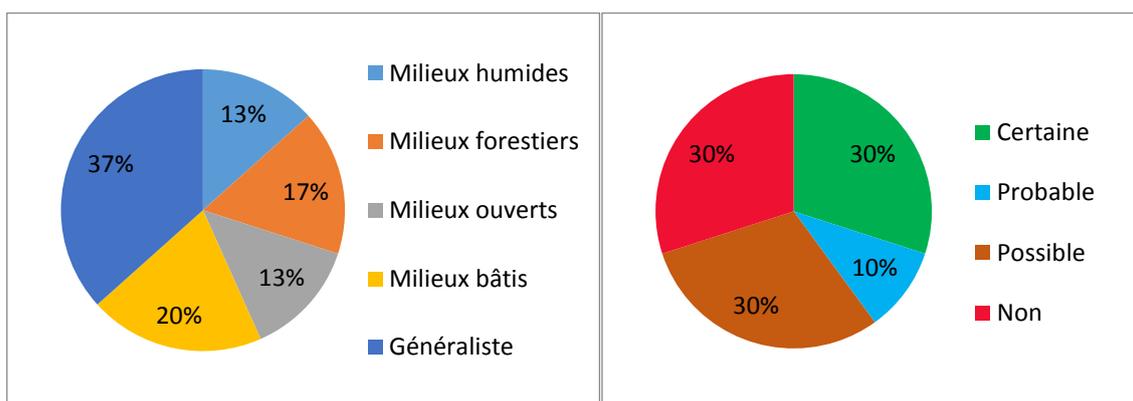
Sur les trente espèces, dix-neuf bénéficient d'une protection nationale.

Spécialisation des espèces et statut de nidification

Les espèces ont été réparties selon leur milieu privilégié (cf. figure 1). Cette classification des espèces par milieu a été effectuée en s'appuyant sur les catégories définies par le CRBPO (Centre de recherches par le baguage des populations d'oiseaux, Muséum national d'Histoire naturelle). Une espèce est dite spécialiste d'un milieu si son abondance est significativement plus importante dans ce milieu que dans d'autres milieux (à l'échelle nationale) :

- Généraliste : l'espèce n'a pas d'exigence écologique particulière, on la trouve dans tous les types de milieux.
- Milieux bâtis : l'espèce est inféodée au milieu urbain, au bâti, aux jardins et aux espaces verts à proximité de l'urbain. Il s'agit souvent d'espèces opportunistes ou d'espèces des milieux rupestres qui utilisent les façades des bâtiments comme milieu de substitution.
- Milieux forestiers : l'espèce vit dans les boisements, les massifs forestiers, les lisières. Ce type d'espèce a besoin d'une strate arborée pour se nourrir et se reproduire.
- Milieux humides : l'espèce évolue dans les milieux humides et les milieux associés tels que les berges, les îlots, les phragmitaies, etc.
- Milieux ouverts : l'espèce est spécialiste des milieux agricoles, des friches et des prairies.

Le statut de reproduction des espèces a également été renseigné selon 4 classes : Nicheur certain, Probable, Possible et Non nicheur.



Figures 1 : Spécialisation des espèces par rapport au milieu (à gauche) © LPO Île-de-France 2018
 Figures 2 : statut des espèces nicheuses (à droite) © LPO Île-de-France 2018

Le diagramme de spécialisation des espèces (Figure 1) montre une prépondérance d'espèces généralistes (37%). Les espèces spécialistes du bâti arrivent en deuxième position (20 % des espèces contactées). Les cortèges d'espèces des milieux forestiers, humides et ouverts correspondent à un peu moins de la moitié des espèces contactées au total. Cette composition en espèces est révélatrice du contexte urbain dans lequel se trouve le site.

Le diagramme de statut des espèces nicheuses (Figure **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) montre une proportion égale d'espèces nicheuses certaines, possibles et non nicheuses sur le site (30% soit 9 espèces). Les autres espèces (10% soit 3 espèces), sont considérées comme nicheuses probables.

Le site représente à la fois un site de reproduction et de nourrissage pour les espèces. La Coulée Verte le long du ru du Réveillon, représente une potentialité d'accueil des oiseaux importante dans le tissu urbain. Quelques aménagements et modifications des pratiques de gestion permettront d'en faire un site à enjeux pour la reproduction des espèces.

Description des communautés d'oiseaux

- **Espèces généralistes – 11 espèces**

Les espèces généralistes correspondent au cortège d'espèces rencontrées fréquemment en contexte périurbain. L'Étourneau sansonnet, le Pic vert, la Mésange bleue et charbonnière sont des espèces cavicoles (qui nichent dans les cavités des arbres ou des vieux murs). La Corneille noire, le Pigeon ramier établissent généralement leur nid dans le houppier des grands arbres. Le Pinson des arbres et le Geai des chênes sont des espèces très plastiques, mais qui ont besoin d'une strate arborée ou arbustive pour se reproduire. La catégorie des généralistes comprend aussi les espèces des milieux arbustifs divers comme le Merle noir, la Fauvette à tête noire et l'Accenteur mouchet.

- **Espèces spécialistes du bâti – 6 espèces**

Le Moineau domestique est un habitué des milieux bâtis, comme les fringilles suivants : le Verdier d'Europe et le Serin cini. Le Chardonneret élégant, vu hors site, construit son nid dans la fourche d'un arbre ou d'un arbuste. La Pie bavarde se porte bien en Île-de-France malgré sa tendance au déclin à l'échelle nationale. La Perruche à collier est une espèce exotique cavicole.

- **Espèces spécialistes des milieux forestiers – 5 espèces**

Le Troglodyte mignon et le Rougegorge familier sont des oiseaux inféodés aux strates basses et buissonnantes de la végétation. Le Pouillot véloce se rencontre dans les haies arborées, les lisières, les groupements d'arbres et même en bordure des plans d'eau à la recherche d'insectes en période de migration. La Sittelle torchepot est une espèce forestière qui a besoin de cavités pour nicher. Le Rougequeue à front blanc, espèce rarement contactée lors des inventaires de refuge LPO, est une espèce cavicole, qui construit son nid dans le creux des arbres, mais aussi dans des fissures. Il a été vu se déplaçant entre la parcelle 4 et la résidence Beauséjour où il se nourrissait d'insectes le long d'un tronc.

- **Espèces spécialistes des milieux humides – 4 espèces**

Quatre espèces des milieux humides ont été contactées sur le site : Le Canard colvert, la Gallinule Poule-d'eau, le Foulque macroule et le Héron cendré. Ce sont des espèces que l'on rencontre fréquemment dans les milieux aquatiques artificiels. Le Foulque macroule a été observée nichant au niveau du plan d'eau de la parcelle 3. La Gallinule Poule-d'eau a été observée nichant dans le plan d'eau de la parcelle 2.

- **Espèces spécialistes des milieux agricoles et ouverts – 4 espèces**

La Bergeronnette grise et la Fauvette grisette sont des espèces typiques des milieux ouverts. La Bergeronnette apprécie la proximité de l'Homme et des plans d'eau. Elle vient se nourrir dans les gazons, où elle trouve des insectes. La Caille des blés et la Linotte Mélodieuse sont aussi des espèces de milieux ouverts. Ces deux espèces patrimoniales ont été contactées en périphérie des sites. La Caille des blés a été contactée au-dessus des champs limitrophes des terrains de sport. La linotte Mélodieuse a été contactée sur le toit d'une maison limitrophe de la parcelle 1 dit bassin sec.

Espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial

Parmi ces trente espèces, cinq d'entre elles ont un statut de conservation défavorable sur la liste rouge régionale et ou nationale des oiseaux nicheurs : la Caille des blés, la Linotte mélodieuse, le Chardonneret élégant, le Serin cini et le Verdier d'Europe.

La Caille des blés est en préoccupation mineur (LC) sur la liste rouge national, mais inscrite comme Quasi Menacée (NT) sur la liste rouge régionale. La Linotte mélodieuse est Vulnérable (VU) sur la liste rouge nationale et Quasi Menacée (NT) sur la liste régionale. Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le Serin cini (*Serinus serinus*) et le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) sont en préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge Régionale, mais Vulnérable (VU) sur la liste rouge nationale.

Caille des blés (*Coturnix coturnix*)

Ce petit gallinacé (Photo 12) au plumage brunâtre fréquente préférentiellement les zones alternant prairies et cultures ouvertes. Espèce gibier, les prélèvements réalisés au fusil ont fortement régressés entre les saisons de chasse 1974-1975 et 1998-1999, traduisant un net recul de l'espèce en Île-de-France (-36% d'après le STOC), ce qui explique son statut dans la région. Ce constat peut s'expliquer par l'intensification des pratiques agricoles, ainsi que par la pollution génétique consécutive aux lâchers de cailles hybrides (japonaises x blés) destinées à la chasse. La Caille des blés a été contactée au-dessus des champs limitrophes des terrains de sport.



Photo 12 : Caille des blés hors site © Gallen S. LPO Île-de-France 2018

La Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*)

Ce passereau granivore, habitant des espaces ouverts, recherche des milieux à la végétation basse ou clairsemée, parsemés de broussailles, de buissons ou de haies qui lui servent de refuges et de support pour son nid. Le mâle est reconnaissable à son front et poitrine rouges en période nuptiale et brun-rougeâtres le reste de l'année. L'espèce subit une baisse marquée en France (-30% depuis

2001) et encore plus en Île-de-France, où elle est estimée à 46% en 2004. Son déclin est sans doute lié à l'entretien systématique des zones herbacées et à l'utilisation des pesticides. La Linotte mélodieuse a été contactée sur le toit d'une maison (Photo 13) limitrophe de la parcelle du bassin sec.



Photo 13 : Linotte mélodieuse mâle sur site © Huon F. LPO Île-de-France 2018

Le Chardonneret élégant

Avec sa face rouge et le reste de sa tête noire et blanche, ce passereau ne peut être confondu avec aucune autre espèce. Proche de l'Homme, il est présent dans les milieux ouverts parsemés d'arbres et de boisements clairs, on le retrouve dans les friches, jardins, parcs, cimetières, lisières forestières etc. Comme d'autres passereaux granivores, le Chardonneret montre un déclin modéré en France (-31%) sur la dernière décennie. En Île-de-France, l'OROC montre une baisse non significative sur cette période. Il souffre de la disparition des plantes sauvages dont il se nourrit, de l'utilisation des pesticides, mais aussi de captures illégales. Ce dernier a été vu en train de se nourrir de graines d'astéracées sur le talus qui borde le terrain de foot/rugby (Photo 14)



Photo 14 : Chardonnerets élégants sur site © Huon F. LPO Île-de-France 2018

Le Serin cini

Ce petit granivore au plumage jaune vif chez le mâle apprécie les milieux qui présentent un équilibre entre boisements et ouvertures, et se plaît dans les zones suburbaines : zones pavillonnaires, parcs urbains, friches etc. L'espèce est en régression à tous les niveaux géographique, même si la baisse est considérée comme non significative dans la région (-35%). La raréfaction des friches et l'utilisation d'herbicides participe à son déclin. Un serin-cini a été contacté en parcelle 4 sur un saule (Photo 15)



Photo 15 : Serin cini sur site © Huon F. LPO Île-de-France 2018

Le Verdier d'Europe

Passereau de la taille d'un Moineau domestique, il présente, comme son nom l'indique, un aspect vert-olive. L'espèce occupe des milieux variés et apprécie la proximité de l'Homme, que ce soit en milieu rural ou dans les villes. En baisse de 34% sur les dix dernières années au niveau national, l'évolution est non significative (mais potentiellement négative en Île-de-France). Il est touché, comme c'est le cas pour les granivores décrits précédemment, par l'élimination des plantes à graines et l'utilisation de pesticides. Plusieurs Verdier d'Europe ont été contactés dont un en parcelle 4 sur un sapin (Photo 16)



Photo 16 : Verdier d'Europe sur site © Huon F. LPO Île-de-France 2018

Bilan patrimonial et enjeux de conservation des Oiseaux

Parmi les 30 espèces observées, cinq espèces peuvent être considérées comme patrimoniales : le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), la Linotte mélodieuse (*Linaria canabina*), le Verdier d'Europe (*Chloris Chloris*), le Serin cini (*Serinus serinus*), la Caille des blés (*Coturnix coturnix*). L'enjeu se situe au niveau de l'entretien de la coulée verte, qui doit favoriser le maintien de milieux favorable pour ces espèces où ces dernières pourraient effectuées toute ou partie de leur cycle de vie.

Odonate (libellules et demoiselles)

Neuf espèces d'odonates ont été contactées lors de l'inventaire (Tableau 3)

Tableau 3 : Liste des odonates avec statut de protection et de conservation

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de reproduction et ponte sur la coulée	Statut de rareté en d'Ile-de-France	Liste rouge des Odonate d'Ile-de-France
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	Reproduction certaine	Commun	LC
Agrion élégans	<i>Coenagrion elegans</i>	Reproduction certaine	Très commun	LC
Anax empereur	<i>Anax impérior</i>	Reproduction certaine	Commun	LC
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	Reproduction probable	Commun	LC
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	Reproduction certaine	Assez commun	QT
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	Reproduction possible	Commun	LC
Naïde aux yeux bleus	<i>Erythromma Lindenii</i>	Reproduction certaine	Assez commun	LC
Naïde aux yeux rouges	<i>Erythromma Najas</i>	Reproduction certaine	Peu Commun	QT
Orthetrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Reproduction certaine	Commun	LC

Liste rouge :

	RE	Espèce disparue
Espèces Menacées	CR	En danger critique d'extinction
	EN	En danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi Menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA ^a	Non Applicable (a Espèce introduite en métropole dans la période récente)
	NA ^b	Non Applicable (b Espèce nicheuse occasionnelle ou marginale)
	NE	Non Evaluée
	-	Sans objet

*Critères utilisés par l'UICN pour classer les différentes espèces (Liste rouge)

Les neuf espèces sont peu communes à abondantes sur la région. Les plus rares sont :

- la Naïade aux yeux rouges (*Erythromma najas*), peu commune et quasi-menacée sur la liste rouge régionale, espèce observée sur le bassin proche du terrain de sport en parcelle 3
- le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), assez commun et quasi-menacé, inféodé aux cours d'eaux (présent en différent endroit du Réveillon).

Toutes autres espèces sont considérées en préoccupation mineure sur la liste rouge des odonates de France.

Six des neuf espèces se reproduisent de manière certaine sur la coulée verte. Le Caloptéryx splendens se reproduisent de manière probable (aucune ponte ou accouplement n'a été observé, mais le milieu

est favorable). La Libellule déprimée est reproductrice possible car le milieu pourrait lui convenir, mais aucune femelle n'a été vue.

La Naïade aux yeux rouges (*Erythromma najas*)

Elle se rencontre sur tous types de pièces d'eau ou sur les cours d'eau larges et lents avec de la végétation flottante (typiquement Nénuphars ou Potamots). Il existe des menaces avérées en Île-de-France, notamment l'eutrophisation due aux engrais de nombreuses stations. L'espèce est donc à surveiller. De nombreux tandem pondaient sur le plan d'eau de la Parcelle 3 dans la végétation immergée notamment du Myriophylle sp. (*Myriophyllum sp.*). Elle est reproductrice certaine (Photo 17) (Carte 9).



Photo 17 : Naïade aux yeux rouges (*Erythromma najas*) sur site pondant dans un myriophylle (*Myriophyllum sp.*) © Huon.F LPO Île-de-France 2018

Le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*)

Il fréquente les milieux courants de petits calibres et de bonne qualité, souvent rapides, frais et bien oxygénés avec des herbiers aquatiques denses. Les larves se développent généralement dans des cours d'eau de plus petite taille que pour *C. splendens* mais sont souvent trouvées sur les mêmes cours d'eau. Cette espèce est plus exigeante que *C. splendens* en termes d'oxygénation du cours d'eau et de sa qualité physico-chimique. Elle est répandue dans toute la région, même si elle devient nettement moins abondante quand le phénomène d'artificialisation s'intensifie (urbanisation et agriculture intensives). *Calopteryx virgo* est sensible à tout type de pollution (chimique et organique) et à l'artificialisation. C'est pourquoi, cette espèce délaisse le cœur de l'agglomération parisienne et les grandes plaines céréalières (Brie, Beauce).

Évaluée comme "Quasi menacée" à l'échelle de l'Île-de-France, c'est une espèce dont il convient de surveiller l'évolution de la répartition vis-à-vis de l'artificialisation des habitats aquatiques qu'elle fréquente.

Sur la coulée verte, le Caloptéryx vierge (Photo 18) est présent sur le bassin sec où quatre mâles et cinq femelles ont été vus. Aucun accouplement ou signe de ponte n'y ont par contre été observés. Quelques Caloptéryx vierge ont été vus sur le Réveillon en parcelle 1 et la parcelle 2. Deux mâles de Caloptéryx vierges ont été vus en Parcelle 4 sur le Réveillon se faisant concurrence avec des Caloptéryx éclatants.



Photo 18 : Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*) posé sur une plante dans le Réveillons © Huon.F LPO Île-de-France 2018



Carte 10 : Localisation des Odonates patrimoniaux

Bilan patrimonial et enjeux de conservation des Odonates

Neuf espèces sont présentes sur le site Cela prouve la qualité des habitats pour la reproduction des espèces. Ainsi l'enjeu est de maintenir cette diversité reproductrice en maintenant la végétation aquatique flottante et immergée qui sert de lieux de pose et de pontes, mais aussi de conserver et d'augmenter le volume des végétations rivulaires, lui aussi lieu de vie. Si la renaturation des berges en pente douce est possible sur le bassin ou le Réveillon, elle offrira une diversification du cortège des plantes humides et donc des possibilités pour encore une plus grande diversité d'Odonates.

Autre taxons

Une grenouille, un campagnol amphibie et un ragondin ont été contactés lors de l'inventaire. Le ragondin est une espèce exotique envahissante.

Campagnol amphibie *Arvicola sapidus*

Le Campagnol amphibie (Photo 19) est un grand rongeur (environ 20 cm) présent en France au sud d'une ligne Somme-Champagne-Ardenne, mais dont la distribution paraît très irrégulière. On le trouve autour des plans d'eau et des cours d'eau possédant un faible débit et une végétation herbacée bien fournie sur les 50 premiers centimètres des berges. Il ne s'éloigne guère de l'eau de plus d'une dizaine de mètres mais peut coloniser de nouveaux milieux en se déplaçant le long des cours d'eau. C'est un rongeur herbivore strict, qui se nourrit de plantes hydrophiles telles que les joncs ou les roseaux.

Le Campagnol amphibie est présent en Île-de-France, principalement dans l'Essonne et les Yvelines (vallée de l'Yvette, de l'Orge, de l'Essonne...), en Seine-et-Marne dans la Bassée (vallée de la Seine), et dans le Val d'Oise en vallée de la Viosne (Anonyme 2018 a).



Photo 19 : Campagnol amphibie prise sur le site © Huon F. LPO Île-de-France 2018

L'espèce est protégée en France. Elle est considérée comme vulnérable (VU) sur les listes rouges UICN à l'échelon mondial et européen (Anonyme 2018 b). Elle est inscrite comme "quasi-menacée" sur la liste rouge nationale (Anonyme 2018 b). L'espèce est inscrite à l'annexe 2 de la directive Européenne Habitat. Cette espèce présente donc de forts enjeux de conservation, notamment en Île-de-France, où les zones humides ont fortement régressées.

1 individu a été observé sur le Réveillon en parcelle 2 (Carte 11).



Carte 11 : Localisation du Campagnol amphibie sur le site © LPO Île-de-France 2018

Bilan patrimonial et enjeux de conservation des autres taxons

Le Campagnol amphibie est le principal enjeu du site, et ceux tous taxons confondus.

La Grenouille est possiblement reproductrice sur le plan d'eau de la parcelle 3 où elle a été observée. La présence d'algues flottantes et de débris végétaux lui est favorable pour la ponte.

Programme d'actions

La signature de la convention des Refuges LPO engage Chevry-Cossigny à respecter la « Charte des Refuges LPO » (présentée en annexe). Celle-ci stipule plusieurs points indispensables dans l'organisation de la gestion du site. Les préconisations suivantes cherchent à permettre à la ville d'atteindre la meilleure gestion possible de son refuge.

Aujourd'hui, les enjeux se concentrent principalement sur les zones humides. Les espaces herbacés présentent soit un enjeu moyen, soit un enjeu faible (Carte 12121212). Les ripisylves ont également un enjeu moyen.



Carte 12 : Zone à enjeux © LPO Île-de-France 2018

Dans un premier temps, l'enjeu principal est de limiter la dangerosité du site pour la faune. Dans un deuxième temps, il s'agit de conforter et de développer la diversité florale indigène et par voie de conséquence, les ressources alimentaires pour la faune ainsi que de nouveaux sites d'accueil et de reproduction. Enfin, l'accent sera mis sur la sensibilisation et la communication sur les actions menées et sur la biodiversité.

Objectifs de gestion-plan de gestion des espaces-verts

Tableau 4 : Plan d'actions

Enjeux	N°	Actions	Importance	Urgence
I. Limiter les risques pour la faune et la flore	1	Couvrir d'une grille le canal en parcelle 4	Forte	Forte
	2	Ouvrir le pied des grillages	Forte	Modérée
	3	Nettoyage des déchets	Modérée	Modérée
	4	Gérer la pollution lumineuse	Faible	Faible
II. Gestion écologique des espaces verts	5	Préservation des zones humides (Campagnol amphibie)	Forte	Forte
	6	Maintien du lierre grimpant et du Gui	Modérée	Modérée
	7	Maintien des arbres morts ou dépérissant	Forte	Modérée
	8	Maintien en prairie annuelle	Forte	Forte

Enjeux	N°	Actions	Importance	Urgence
	9	Maintien en prairie bisannuelle	Forte	Forte
	10	Maintien en prairie humide annuelle	Forte	Forte
	11	Maintien en pelouse piétonne	Faible	Faible
	12	Maintien des pieds d'arbres enherbés	Modérée	Modérée
	13	Création d'un écotone	Forte	Modérée
	14	Création de mares	Forte	Forte
	15	Reprofilage des berges	Modérée	Modérée
	16	Création d'un corridor écologique (TVB)	Forte	Faible
III. Communication	17	Communiquer sur la biodiversité et la gestion écologique pratiquée	Faible	Faible
	18	Création d'un sentier pédagogique	Faible	Faible
	19	Promouvoir les outils de sciences participatives	Faible	Faible

Récapitulatif des préconisations de gestion



Carte 13 : Récapitulatif des opérations de gestions pour l'ensemble du refuge © LPO Île-de-France 2018

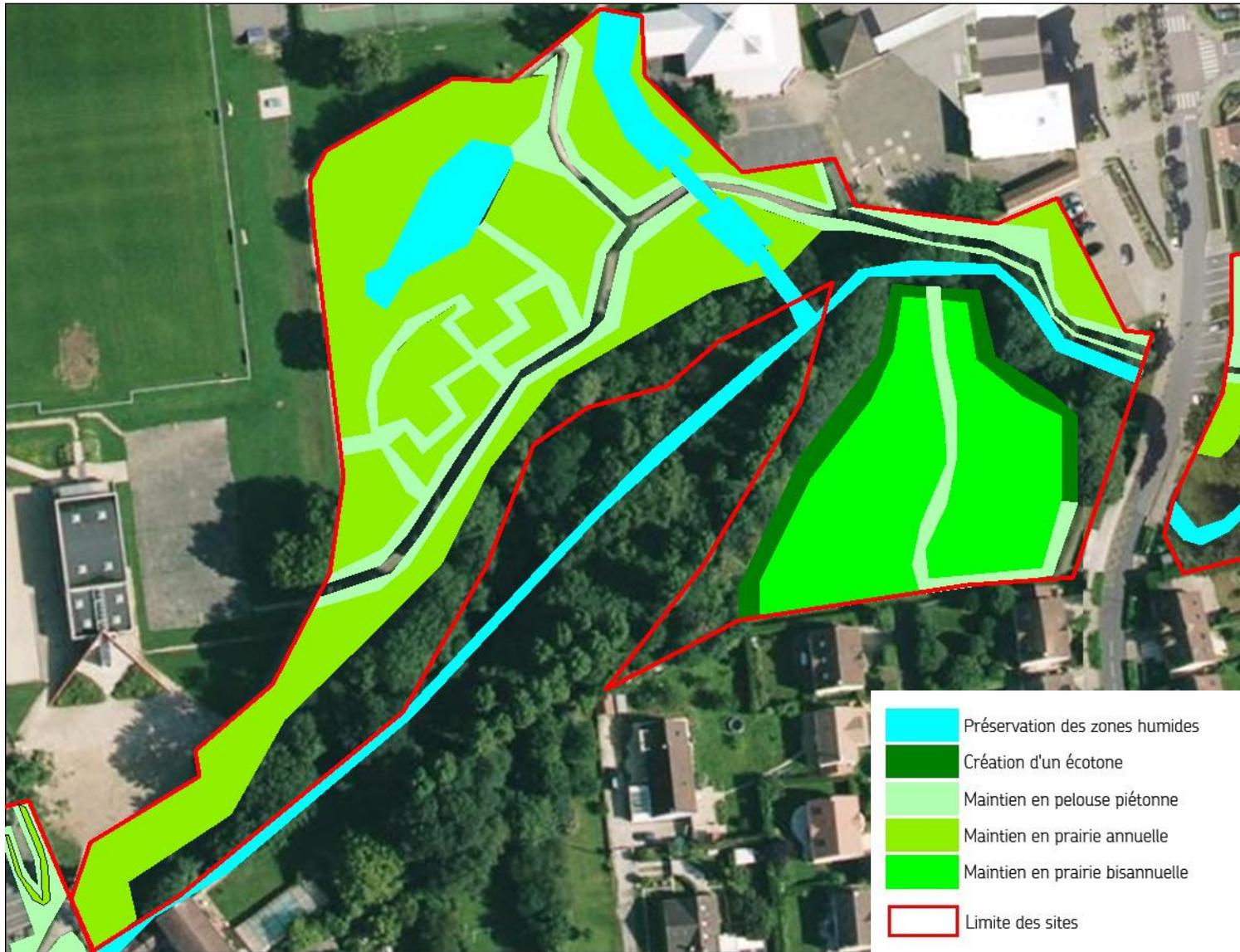


Carte 14 : Récapitulatif des opérations de gestion pour le Bassin sec © LPO Île-de-France 2018

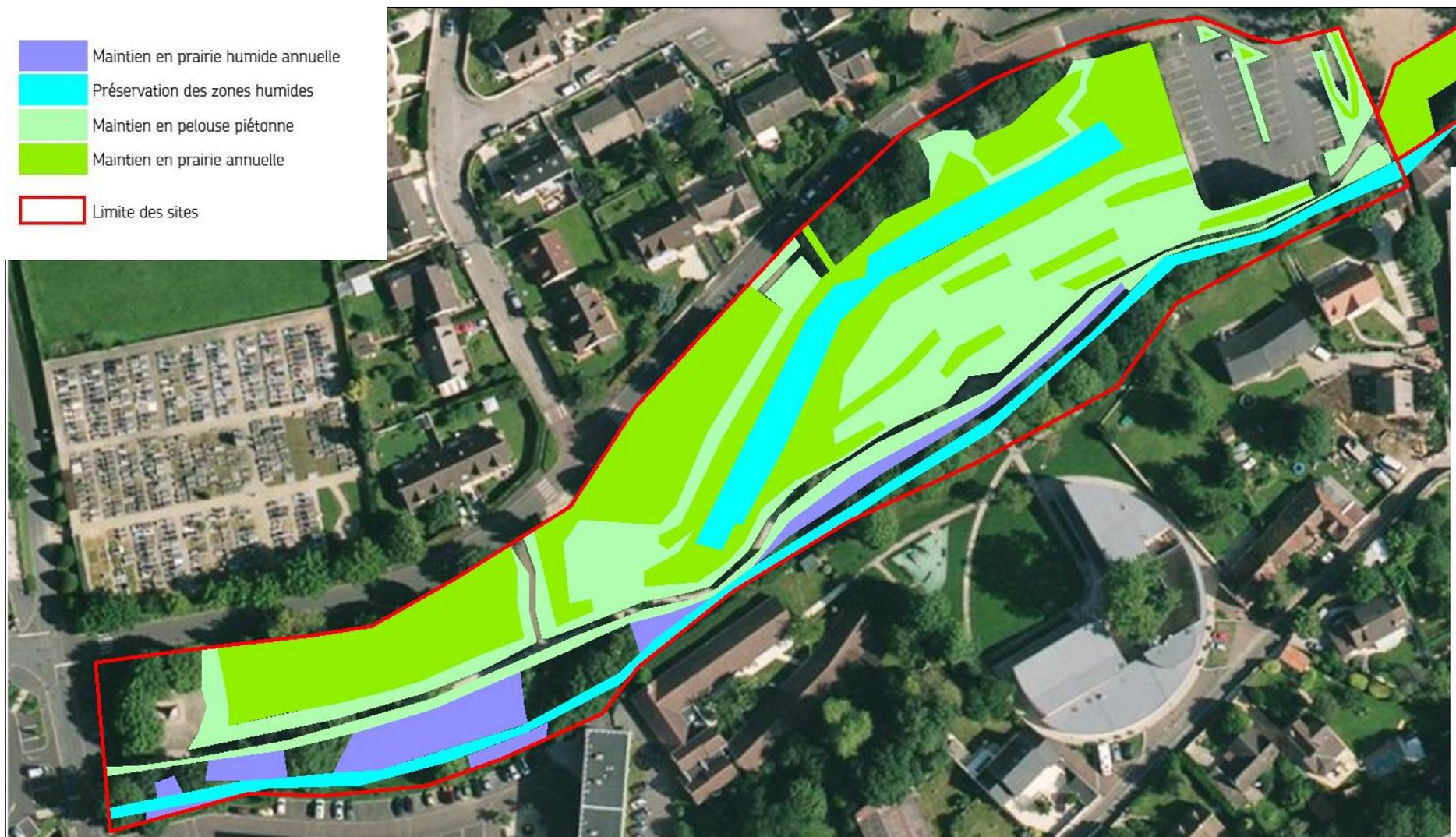


-  Préservation des zones humides
-  Maintien en pelouse piétonne
-  Maintien en prairie annuelle
-  Limite des sites

Carte 15 : Récapitulatif des opérations de gestion pour la parcelle 2 © LPO Île-de-France 2018



Carte 16 : Récapitulatif des opérations de gestion pour la parcelle 3 © LPO Île-de-France 2018



Carte 17 : Récapitulatif des opérations de gestion pour la parcelle 4 © LPO Île-de-France 2018

Conclusion

La coulée verte longeant le Réveillon a été classée en refuge LPO collectivité pour la période 2018-2022. L'année 2018 est donc l'année de diagnostic.

Ce diagnostic a permis d'établir la présence de 17 habitats.

La flore rencontrée sur la coulée verte longeant le Réveillon (62 espèces) est extrêmement communes à assez rare. La plus rare est le Saule des vanniers. La flore est assez diversifiée. Les enjeux se situent surtout sur les habitats humides et les espaces herbacés gérés en prairie.

Trente espèces d'oiseaux ont été observées sur ou à proximité du site. Toutes les espèces présentes sur le site appartiennent à la biodiversité dite « ordinaire ».

Neuf espèces d'odonates ont été observées, ce qui démontre une diversité importante et des espaces humides de qualité. Les plus rares sont la Naiade aux yeux rouges et le Caloptéryx vierge.

Un campagnol amphibie a été observé sur le refuge. Outre le caractère exceptionnel de l'observation de cette espèce discrète, sa protection et sa conservation est de loin le principal enjeu du site.

Un programme d'actions pour les années à venir a été proposé à la ville de Chevry-Cossigny

Bibliographie

Anonyme (2018a) - *Arvicola sapidus* : ATLAS DES MAMMIFÈRES D'IDF (SAUF CHIROPTÈRES)

Observatoire francilien de la biodiversité. http://observatoire.cettia-idf.fr/taxon/mammiferes/atlas/especes/61258-Arvicola_sapidus. Consulté le 18 décembre 2018.

Anonyme (2018b) - *Arvicola sapidus* Miller, 1908. INPN.

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/61258/tab/statut. Consulté le 18 décembre 2018.